


Opération n° 12.565	Requalification du site de la Croix Gaudin à St Etienne de Montluc	
Reception par le préfet : 27/05/2024	Communauté de Communes Estuaire et sillon	
Maitrise d'ouvrage	Loire Atlantique Développement – SELA - 2 boulevard de l'Estuaire – CS 66207 – 44262 Nantes Cedex 2	
Mandataire du Maitre d'ouvrage	Loire Atlantique Développement – SELA - 2 boulevard de l'Estuaire – CS 66207 – 44262 Nantes Cedex 2	
Entreprise titulaire	Groupement SUPER 8 / TUGEC / AD INGE	
Intitulé du marché	Marché d'études pré-opérationnelles pour la requalification du site de la Croix Gaudin à St Etienne-de-Montluc	
N° de marché	MA 23.071	
VISA Responsable Interne		

Avenant n° 1

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant porte sur la réalisation des missions complémentaires suivantes :

- Définition technique de la gestion des eaux pluviales du projet de niveau AVP
- Rédaction du dossier de création de ZAC

Le présent avenant prolonge également la durée du marché jusqu'au 31/12/2024.

ARTICLE 2 : AUGMENTATION DE LA MASSE DES PRESTATIONS

Le maître d'ouvrage confie à l'entreprise, qui accepte, l'ensemble des prestations définies dans les devis joints pour un montant total en plus-value de 13 325.00 € HT soit 15 990.00 € TTC.

Les prix de l'avenant sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois m0 précisé dans les pièces constitutives du marché initial.

ARTICLE 3 : MODIFICATION DU MONTANT DU MARCHÉ

Le montant du marché est modifié comme suit :

Montant du marché initial	75 225,00 € HT
Montant du présent avenant	13 325,00 € HT
Nouveau montant du marché	<u>88 550,00 € HT</u>
TVA (20 %)	17 710,00 €
Nouveau montant du marché	<u>106 260,00 € TTC</u>
% d'augmentation par rapport au marché initial	17,71 %

ARTICLE 4 – MODIFICATION DU DELAI CONTRACTUEL DES PRESTATIONS

Se référer à l'article 1 du présent avenant.

ARTICLE 5 – AUTRES DISPOSITIONS

- Aucune indemnité compensatrice ne pourra être accordée par suite des dispositions contenues dans le présent avenant.
- Toutes les autres clauses du marché initial restent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

A....., le.....
L'entreprise titulaire

Le pouvoir adjudicateur

**MARCHE D'ETUDES PRE-OPERATIONNELLES
POUR LA REQUALIFICATION DU SITE DE LA CROIX GAUDIN
A SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC (44)**

MAÎTRISE D'OUVRAGE : Loire-Atlantique développement – SPL

MAÎTRISE D'ŒUVRE URBAINE : SUPER8 URBANISME PAYSAGE ARCHITECTURE

10-avr-24

**DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE (DPGF)
AVENANT n°1**

	SUPER8 : Urbanisme, Paysage, Architecture coordination				TUGEC : Bet VRD			
	Directeur(trice) de projet	Chef(fe) de projet	Chargé(e)s d'étude	TOTAL SUPER8	Directeur(trice) de projet	Chef(fe) de projet	Chargé(e)s d'étude	TOTAL SUPER8
Coût / jour	900,00 €	750,00 €	550,00 €		900,00 €	750,00 €	550,00 €	
AVP gestion des eaux pluviales	0,25	1,00	0,00	975,00 €	1,00	3,00	5,00	5 900,00 €
Définition technique de la gestion des eaux pluviales du projet, de niveau AVP, établie sur les hypothèses de travail fournies par ARTELIA dans le cadre de l'établissement des dossiers réglementaires en relation avec la DDTM et la Collectivité : - découpage de l'opération en sous-bassins versants ; - établissement des notes de calculs hydrauliques ; - établissement du plan général de gestion des eaux pluviales au 1/500ème ; - rédaction de la notice hydraulique technique générale à fournir à ARTELIA ; - temps d'échanges avec ARTELIA et la Mairie d'ouvrage.								
Rédaction du dossier de création de ZAC								
Un rapport de présentation, qui expose notamment l'objet et la justification de l'opération, comporte une description de l'état du site et de son environnement, indique le programme global prévisionnel des constructions à édifier dans la zone, énonce les raisons pour lesquelles, au regard des dispositions d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la commune et de l'insertion dans l'environnement naturel ou urbain, le projet faisant l'objet du dossier de création a été retenu.	1,00	3,00	5,00	5 900,00 €	0,00	0,00	0,00	0,00 €
Un plan de situation.			0,50	275,00 €	0,00	0,00	0,00	0,00 €
Un plan de délimitation du ou des périmètres composant la zone.			0,50	275,00 €	0,00	0,00	0,00	0,00 €
TOTAL AVENANT n°1	1,25	4,00	6,00	7 425,00 €	1,00	3,00	5,00	5 900,00 €

TOTAL GENERAL H.T.	13 325,00 €
T.V.A. 20%	2 665,00 €
TOTAL GENERAL T.T.C.	15 990,00 €